

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 15 novembre 2021 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Laflèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2021-11-183 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2021-11-184 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2021-11-185 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 7 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2021-11-186 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2021

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, le procès-verbal du 1^{er} octobre 2021 est adopté à l'unanimité des conseillers

2021-11-187 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 8 septembre au 14 novembre 2021:	\$627, 267.15
Salaire du 8 septembre au 15 novembre 2021:	\$ 70, 197.27
Comptes à payer du 15 novembre 2021 :	\$164, 153.96
Prélèvement :	\$ 56, 009.14
 TOTAL :	 \$917, 627.52

Céline Chayer
Directrice générale

2021-11-188 - RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Conseiller poste # 1	votes	statut
France Rivet	333	élue
Gilbert Naud	221	
Conseiller poste # 2		
Cédric Lecompte Laberge	293	élu
Tammy Titley	270	
Conseiller poste # 3		
Réjean Fournier	307	élu
David Desrochers	256	
Conseiller poste # 4		
Daniel Laflèche	468	élu
Richard Racine	96	
Conseiller poste #5		
Julie Cyr	289	élue
Dany Paquet	276	

2021-11-189 - DÉPÔT DU REGISTRE DES AVANTAGES POUR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du registre des avantages pour les élus et les employés municipaux.

2021-11-190 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT

La directrice générale remet les déclarations d'intérêt au membre du conseil.

2021-11-191 - RENOUVELLEMENT EMPRUNT NO 2016-10 DOMAINE DROLET

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2021, au montant de 126 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 200 \$	1,10000 %	2022
24 800 \$	1,50000 %	2023
25 300 \$	1,80000 %	2024
25 800 \$	2,00000 %	2025
26 300 \$	2,15000 %	2026

Prix : 98,28500

Coût réel : 2,47986 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

24 200 \$	2,51000 %	2022
24 800 \$	2,51000 %	2023
25 300 \$	2,51000 %	2024
25 800 \$	2,51000 %	2025
26 300 \$	2,51000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,51000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Ghyslain Maheu, appuyé par M. Réjean Fournier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2021 au montant de 126 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-10. Ces billets sont émis au prix de 98,28500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2021-11-192 - SIGNATURE EMPRUNT NO 2016-10 DOMAINE DROLET

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-Beaudette souhaite emprunter par billets pour un montant total de 126 400 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-10	126 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par M. Ghyslain Maheu, appuyé par M. Réjean Fournier et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	24 200 \$	
2023.	24 800 \$	
2024.	25 300 \$	
2025.	25 800 \$	
2026.	26 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

2021-11-193 - DÉPÔT DES RÉSULTATS DES INDICATEURS DE VITESSE

Dépôt des résultats des indicateurs de vitesse pour le chemin de la rivière, chemin St-André et chemin Ste-Claire.

2021-11-194 - ENTENTE CROIX ROUGE

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de signer l'entente avec la Croix rouge pour une période de 3 ans.

2021-11-195 - FONDS DE VOIRIE 2020

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser le fonds de voirie régionale 2020 pour le chemin St-André, de la Clairière et chemin Ste-Claire.

2021-11-196 - RÉSULTAT SOUMISSION GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

- Service Ricova Inc. : \$313, 531.94
- N.R.J. : \$ 74, 365.81
- Robert Daoust et Fils : \$ 69, 868.00

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Robert Daoust et Fils au montant de \$69, 868.00.

2021-11-197 - REMERCIEMENT À LA FERME LA BELLE ET SES BÊTES ET AUX BÉNÉVOLES POUR L'HALLOWEEN

M. Le Maire remercie la Ferme la Belle et ses Bêtes, les pompiers et les bénévoles pour leur bénévolat à l'halloween.

2021-11-198 - DÉPOUILLEMENT DE NOËL

Le dépouillement de Noël aura lieu le 5 décembre.

2021-11-199 - RÉSOLUTION POUR PROGRAMME TECQ 2019-2023

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ; La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2021-11-200 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2021-04 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2022

Le conseiller Ghyslain Maheu donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2021-04 pour la tenue des assemblées de conseil 2022.

2021-11-201 - PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT NO 2021-04 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2022

Présentation du projet du règlement no 2021-04 pour la tenue des assemblées de conseil 2022.

2021-11-202 - PRO MAIRE ET REPRÉSENTANT À LA MRC

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Ghyslain Maheu Pro-Maire. M. Maheu sera représentant à la MRC ou tout autre membre du conseil.

2021-11-203 - MEMBRE DU CONSEIL AU CCU

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme France Rivet membre du CCU. Si celle-ci n'est pas disponible M. Cédric Lecompte Laberge la remplacera.

2021-11-204 - DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 4-72

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de l'employé numéro 4-72.

2021-11-205 - ENTENTE AVEC L'UCMU (UNITÉ COMMUNAUTAIRE MESURE D'URGENCE)

Sur la proposition de Mme Julie Cyr appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de service entre l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie Inc. et le service incendie de Rivière-Beaudette et d'autoriser M Michel Bélanger directeur incendie à signer l'entente au coût de \$600.00.

2021-11-206 - GUIGNOLÉE

La guignolée aura lieu le 27 novembre.

2021-11-207 - COBAVER-VS

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Daniel Laflèche représentant au Cobaver-VS. Si celui-ci n'est pas disponible, M. Ghyslain Maheu le remplacera.

2021-11-208 - PISTE CYCLABLE

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Cédric Lecompte Laberge représentant à la piste cyclable. Si celui-ci n'est pas disponible M. Réjean Fournier le remplacera.

2021-11-209 - VARIA

Remerciement à M. Gilles Hémond pour les plans du phare.

2021-11-210 - PÉRIODE DE QUESTION

- Dossier du phare
- Dossier de centre multifonctionnel

2021-11-211 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 :15heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.